

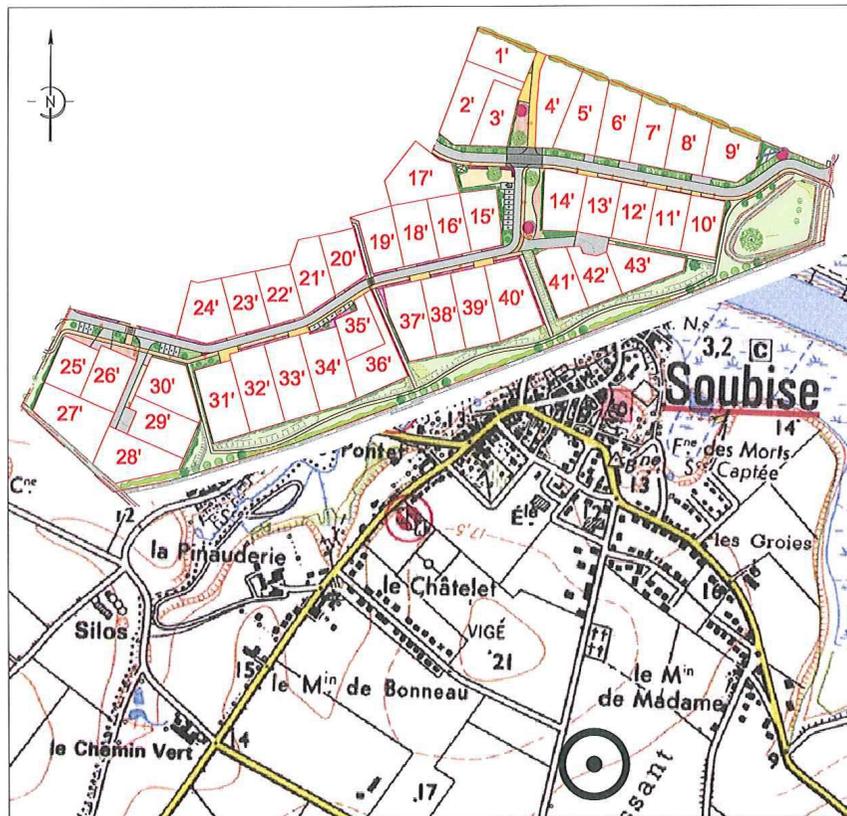
# COMMUNE DE SOUBISE

" Rue du Vigé "

## LOTISSEMENT " Du Midi "

S.A.R.L DU GRIFFET

### PLAN DE SITUATION



Permis d' Aménager du 03 octobre 2012 n° PA 017 429 12 R0004

Permis d' aménager modificatif du 12 septembre 2013 n° PA 017 429 12 R0004- M01



**SIT&A CONSEIL**  
4, Rue de la Palenne - Chagnolet  
17 139 DOMPIERRE-SUR-MER

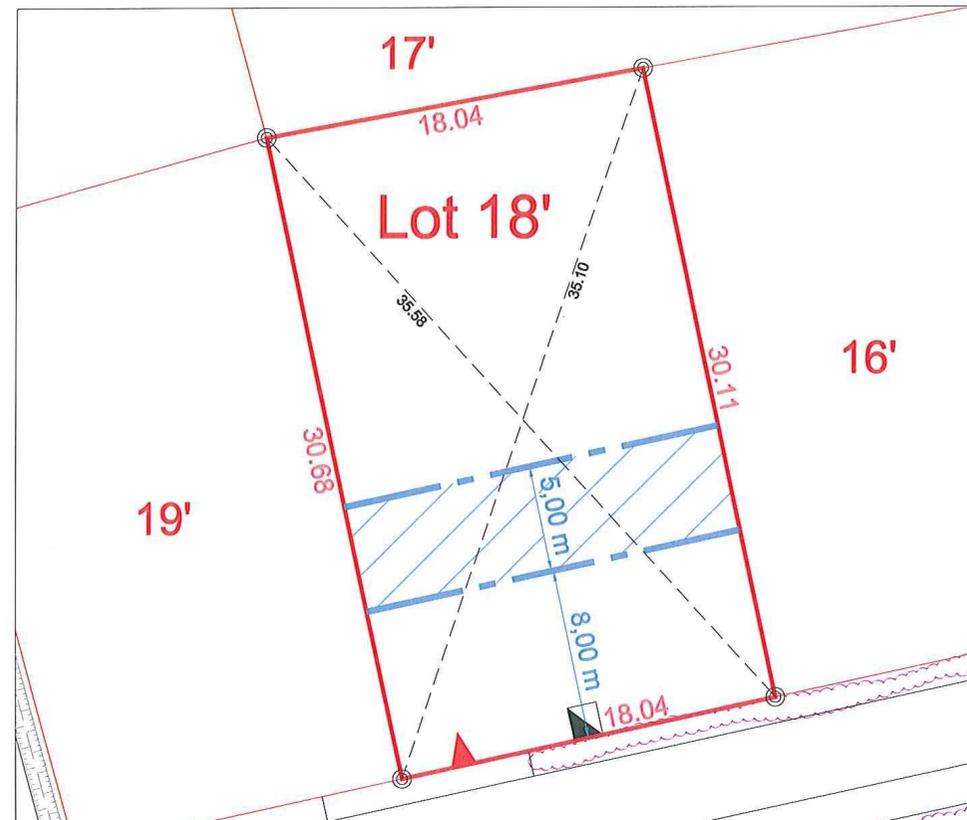
Tel: 05.46.34.13.24 / Fax: 05.46.34.27.61

Email : larochele@siteaconseil.fr / Site internet : <http://www.siteaconseil.fr>

# PLAN DE BORNAGE DU LOT N° 18'

Valant attestation de surface de plancher au titre de l'article R 442.11 du code de l'urbanisme et conformément au permis d'aménager sus-mentionné

Echelle 1/250



L'emplacement des branchements, plantations et équipements est indicatif. L'acquéreur devra avant toute demande de permis de construire, tenir compte de l'emplacement des réseaux sur le terrain, des implantations futures, des candélabres et des espaces verts.

#### LEGENDE

- Borne
- Coffret Energie (position théorique)
- Haie
- Bande d'implantation obligatoire de toute ou partie de la construction (au minimum une pièce d'habitation à l'exception du garage seul)
- Place de stationnement fixe non close
- Emprise du lot

#### CARACTERISTIQUES DE LA PARCELLE

SUPERFICIE DU LOT : 548 m<sup>2</sup>

SURFACE DE PLANCHER MAXIMALE : 219 m<sup>2</sup>

#### REFERENCE CADASTRALE

SECTION : ZB n° 828

Dossier : 10399

Fait le: 20 octobre 2014

Visa :

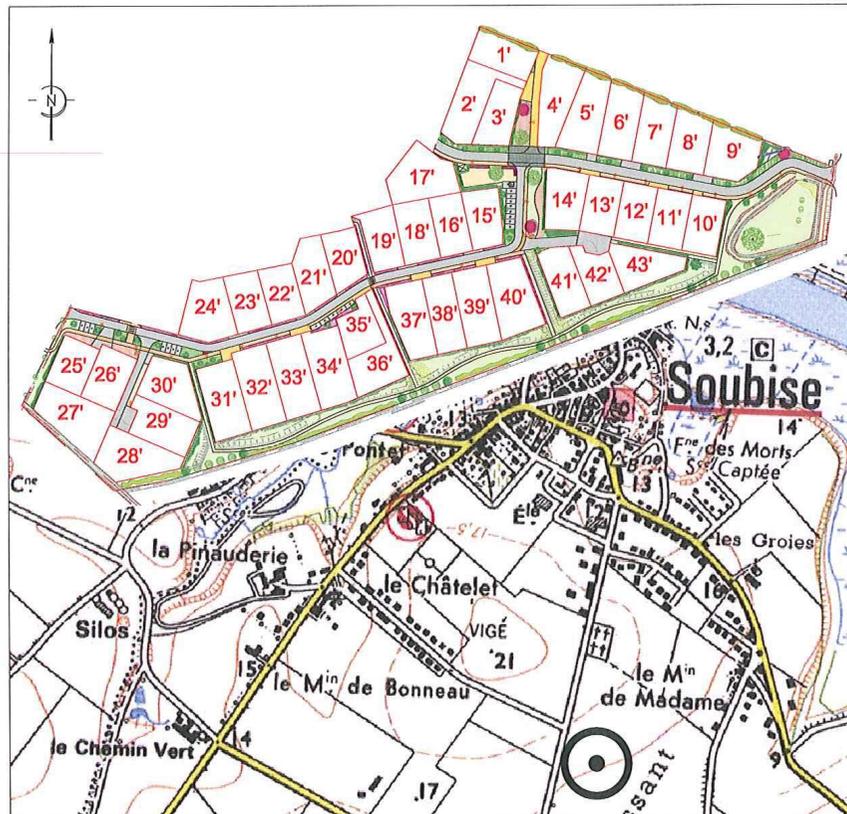
# COMMUNE DE SOUBISE

" Rue du Vigé "

## LOTISSEMENT " Du Midi "

S.A.R.L DU GRIFFET

### PLAN DE SITUATION



Permis d' Aménager du 03 octobre 2012 n° PA 017 429 12 R0004

Permis d' aménager modificatif du 12 septembre 2013 n° PA 017 429 12 R0004- M01



SIT&A CONSEIL

4, Rue de la Palenne - Chagnolet  
17 139 DOMPIERRE-SUR-MER

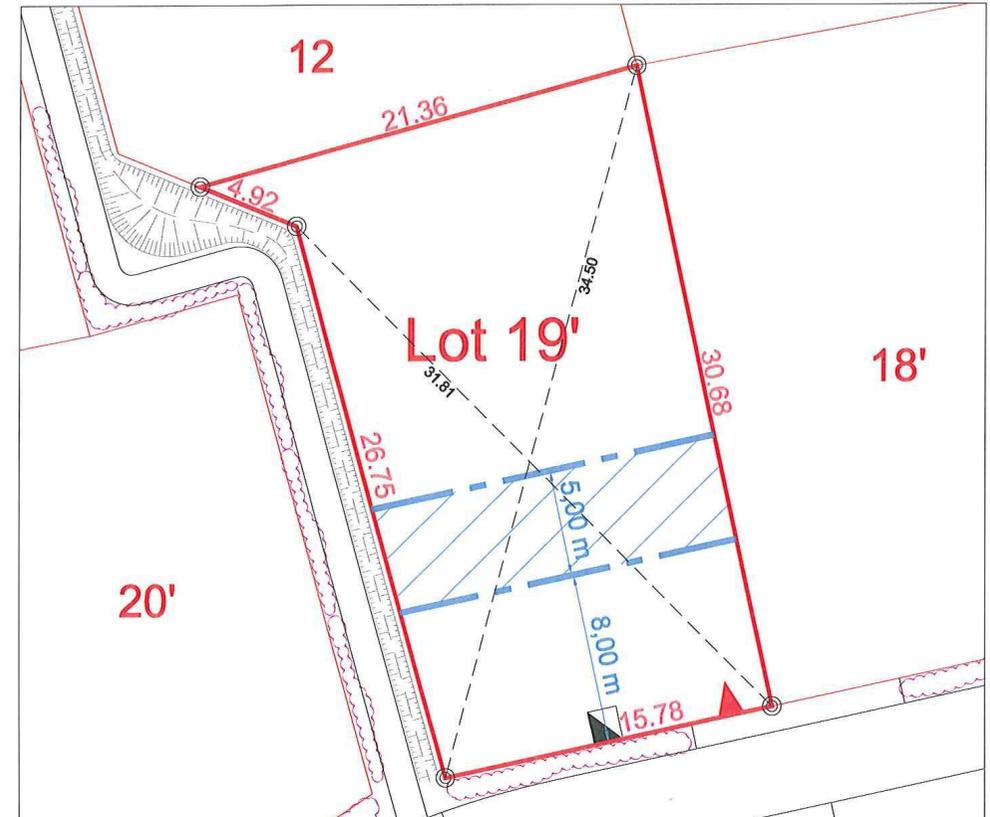
Tel: 05.46.34.13.24 / Fax: 05.46.34.27.61

Email : larochelle@siteaconseil.fr / Site internet : http://www. siteaconseil.fr

# PLAN DE BORNAGE DU LOT N° 19'

Valant attestation de surface de plancher au titre de l'article R 442.11 du code de l'urbanisme et conformément au permis d'aménager sus-mentionné

Echelle 1/250



L'emplacement des branchements, plantations et équipements est indicatif. L'acquéreur devra avant toute demande de permis de construire, tenir compte de l'emplacement des réseaux sur le terrain, des implantations futures, des candélabres et des espaces verts.

#### LEGENDE

- Borne
- Coffret Energie (position théorique)
- Haie
- Bande d'implantation obligatoire de toute ou partie de la construction (au minimum une pièce d'habitation à l'exception du garage seul)
- Place de stationnement fixe non close
- Emprise du lot

#### CARACTERISTIQUES DE LA PARCELLE

SUPERFICIE DU LOT : 508 m<sup>2</sup>  
SURFACE DE PLANCHER MAXIMALE : 203 m<sup>2</sup>

#### REFERENCE CADASTRALE

SECTION : ZB n° 829

Dossier : 10399

Fait le: 20 octobre 2014

Visa :

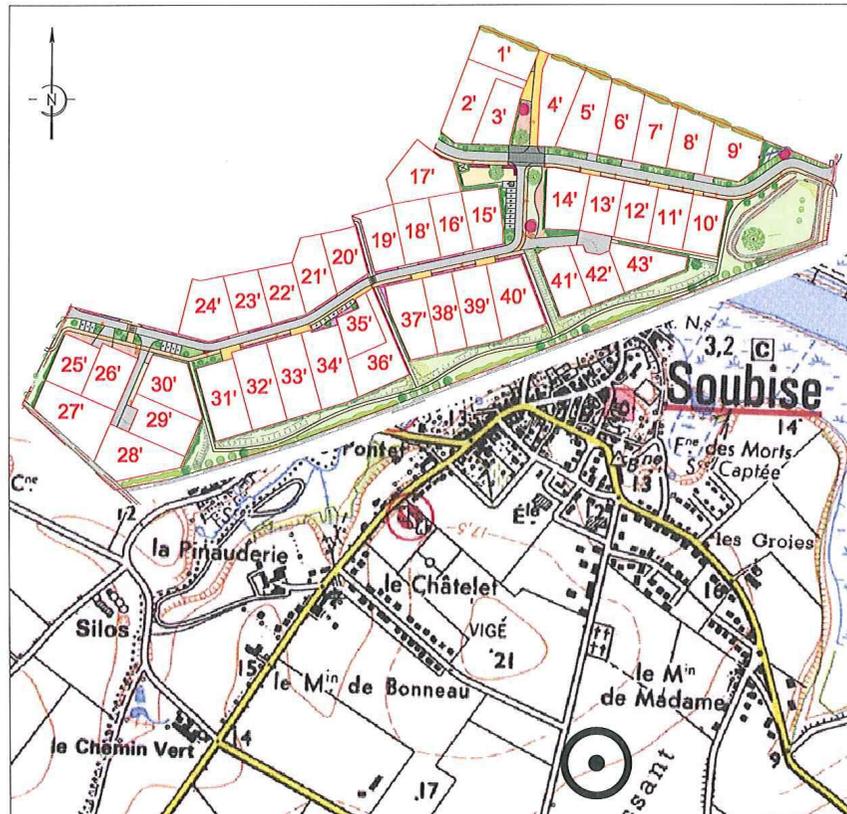
# COMMUNE DE SOUBISE

" Rue du Vigé "

## LOTISSEMENT " Du Midi "

S.A.R.L DU GRIFFET

### PLAN DE SITUATION



Permis d' Aménager du 03 octobre 2012 n° PA 017 429 12 R0004

Permis d' aménager modificatif du 12 septembre 2013 n° PA 017 429 12 R0004- M01



SIT&A CONSEIL

4, Rue de la Palenne - Chagnolet  
17 139 DOMPIERRE-SUR-MER

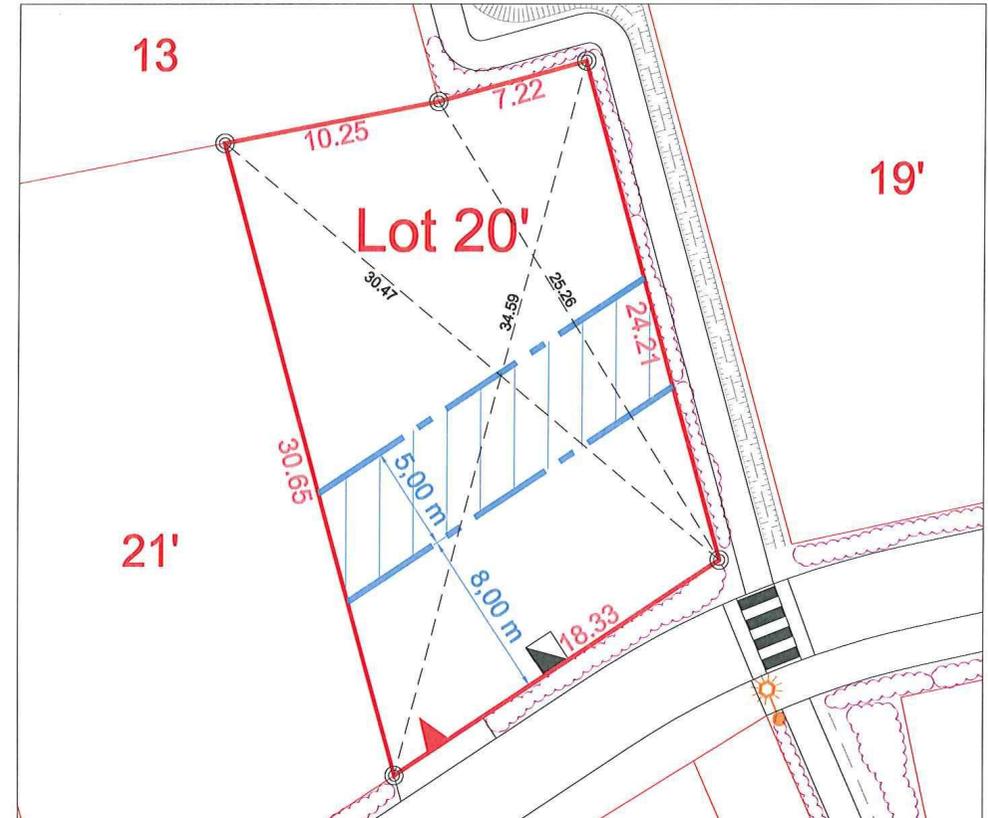
Tel: 05.46.34.13.24 / Fax: 05.46.34.27.61

Email : larochelle@siteaconseil.fr / Site internet : http://www.siteaconseil.fr

# PLAN DE BORNAGE DU LOT N° 20'

Valant attestation de surface de plancher au titre de l'article R 442.11 du code de l'urbanisme et conformément au permis d'aménager sus-mentionné

Echelle 1/250



L'emplacement des branchements, plantations et équipements est indicatif. L'acquéreur devra avant toute demande de permis de construire, tenir compte de l'emplacement des réseaux sur le terrain, des implantations futures, des candélabres et des espaces verts.

#### LEGENDE

- Borne
- Coffret Energie (position théorique)
- Haie
- Bande d'implantation obligatoire de toute ou partie de la construction (au minimum une pièce d'habitation à l'exception du garage seul)
- Candélabre
- Place de stationnement fixe non close
- Emprise du lot

#### CARACTERISTIQUES DE LA PARCELLE

SUPERFICIE DU LOT : 475 m<sup>2</sup>

SURFACE DE PLANCHER MAXIMALE : 190 m<sup>2</sup>

#### REFERENCE CADASTRALE

SECTION : ZB n° 830

Dossier : 10399

Fait le: 20 octobre 2014

Visa :

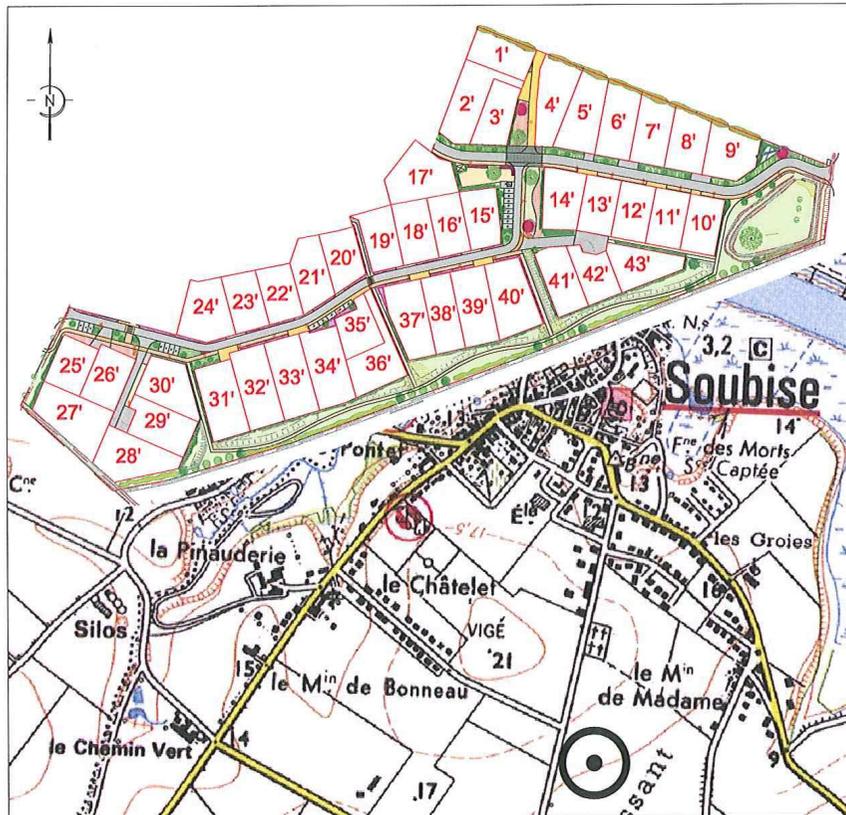
# COMMUNE DE SOUBISE

" Rue du Vigé "

LOTISSEMENT " Du Midi "

S.A.R.L DU GRIFFET

PLAN DE SITUATION



Permis d' Aménager du 03 octobre 2012 n° PA 017 429 12 R0004

Permis d' aménager modificatif du 12 septembre 2013 n° PA 017 429 12 R0004- M01



SIT&A CONSEIL

4, Rue de la Palenne - Chagnolet  
17 139 DOMPIERRE-SUR-MER

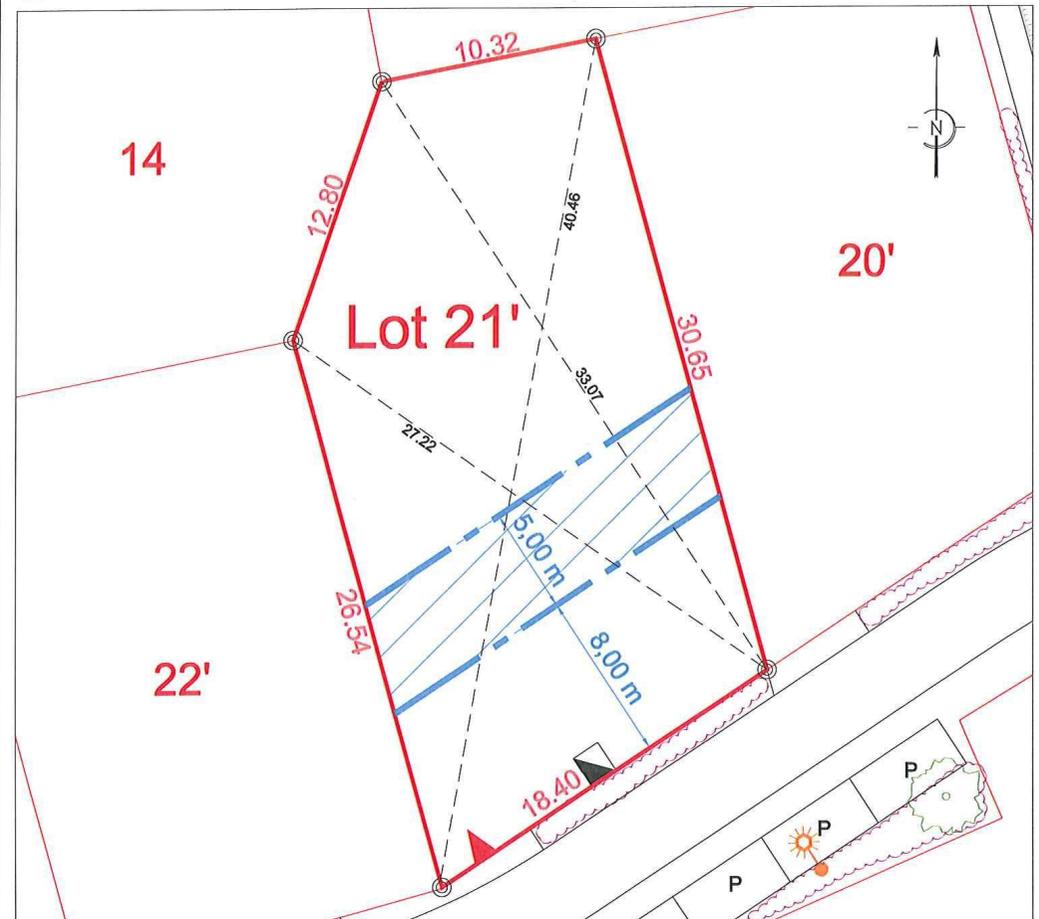
Tel: 05.46.34.13.24 / Fax: 05.46.34.27.61

Email : larochelle@siteaconseil.fr / Site internet : http://www. siteaconseil.fr

## PLAN DE BORNAGE DU LOT N° 21'

Echelle 1/250

Valant attestation de surface de plancher au titre de l'article R 442.11 du code de l'urbanisme et conformément au permis d'aménager sus-mentionné



L'emplacement des branchements, plantations et équipements est indicatif. L'acquéreur devra avant toute demande de permis de construire, tenir compte de l'emplacement des réseaux sur le terrain, des implantations futures, des candélabres et des espaces verts.

### LEGENDE

- Borne
- Coffret Energie (position théorique)
- Haie
- Arbre
- Bande d'implantation obligatoire de toute ou partie de la construction (au minimum une pièce d'habitation à l'exception du garage seul)
- Candélabre
- Place de stationnement fixe non close
- Emprise du lot

### CARACTERISTIQUES DE LA PARCELLE

SUPERFICIE DU LOT : 558 m<sup>2</sup>  
SURFACE DE PLANCHER MAXIMALE : 223 m<sup>2</sup>

### REFERENCE CADASTRALE

SECTION : ZB n° 831

Dossier : 10399 Fait le: 20 octobre 2014

Visa :

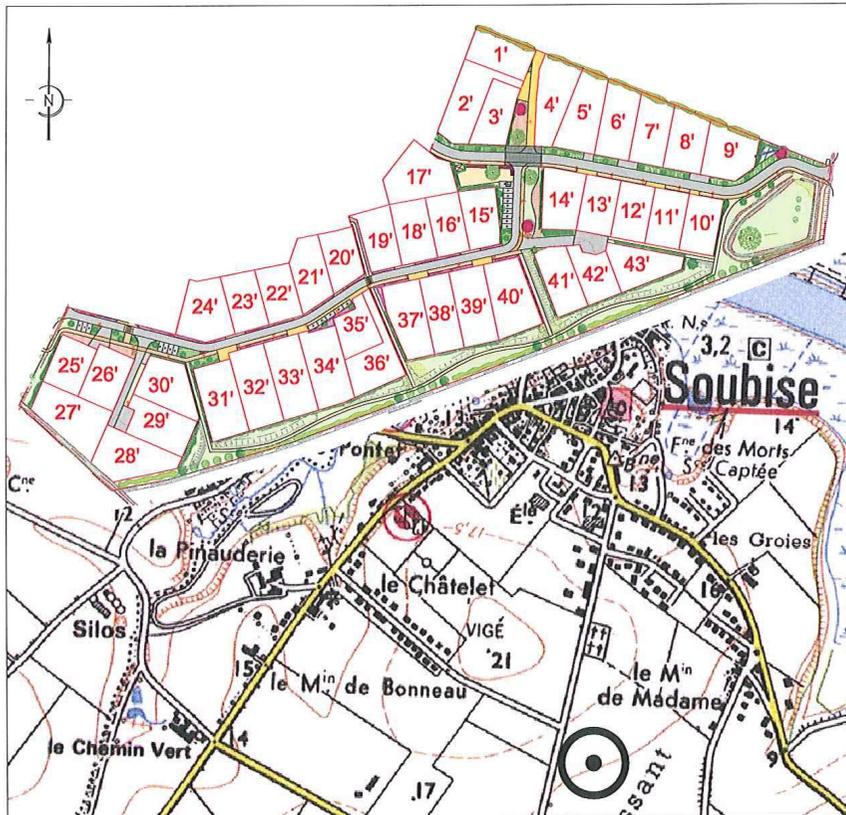
# COMMUNE DE SOUBISE

" Rue du Vigé "

## LOTISSEMENT " Du Midi "

S.A.R.L DU GRIFFET

### PLAN DE SITUATION



Permis d' Aménager du 03 octobre 2012 n° PA 017 429 12 R0004

Permis d' aménager modificatif du 12 septembre 2013 n° PA 017 429 12 R0004- M01



SIT&A CONSEIL

4, Rue de la Palenne - Chagnolet  
17 139 DOMPIERRE-SUR-MER

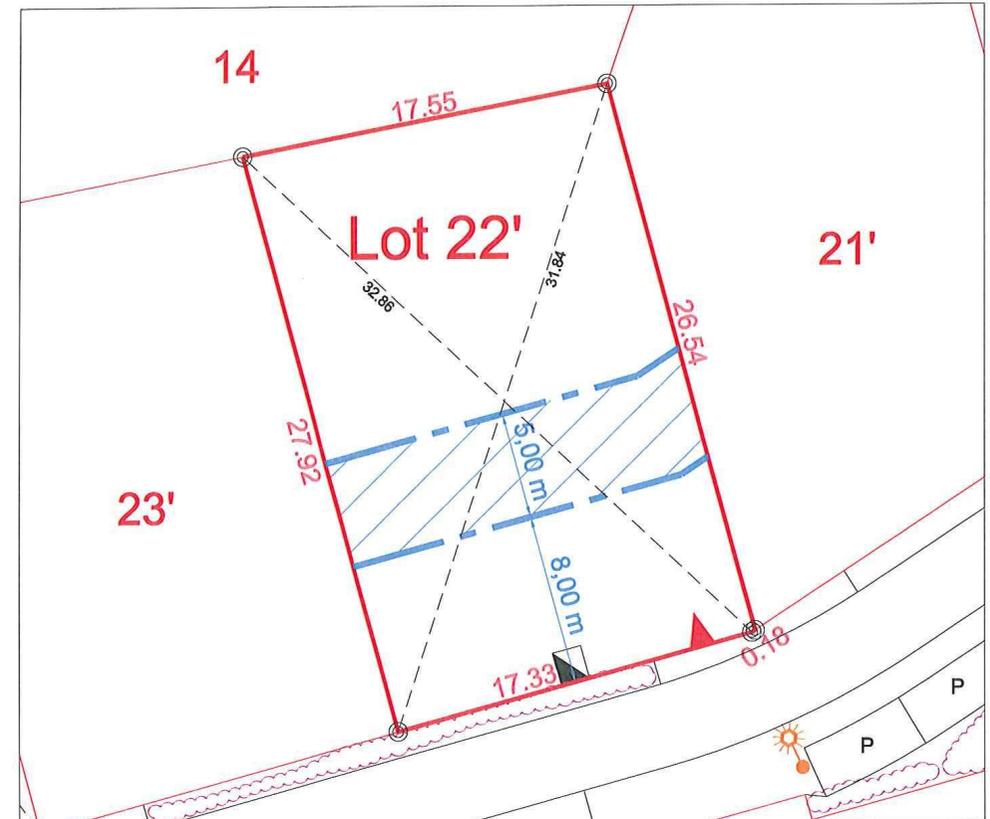
Tel: 05.46.34.13.24 / Fax: 05.46.34.27.61

Email : larochelle@siteaconseil.fr / Site internet : <http://www.siteaconseil.fr>

# PLAN DE BORNAGE DU LOT N° 22'

Valant attestation de surface de plancher au titre de l'article R 442.11 du code de l'urbanisme et conformément au permis d'aménager sus-mentionné

Echelle 1/250



L'emplacement des branchements, plantations et équipements est indicatif. L'acquéreur devra avant toute demande de permis de construire, tenir compte de l'emplacement des réseaux sur le terrain, des implantations futures, des candélabres et des espaces verts.

#### LEGENDE

Borne

Coffret Energie (position théorique)

Haie

Bande d'implantation obligatoire de toute ou partie de la construction (au minimum une pièce d'habitation à l'exception du garage seul)

Candélabre

Place de stationnement fixe non close

Emprise du lot



#### CARACTERISTIQUES DE LA PARCELLE

SUPERFICIE DU LOT : 477 m<sup>2</sup>

SURFACE DE PLANCHER MAXIMALE : 190 m<sup>2</sup>

#### REFERENCE CADASTRALE

SECTION : ZB n° 832

Dossier : 10399

Fait le: 20 octobre 2014

Visa :